

Centre d'Instruction et d'Entraînement Cynophile

Mme Lesourd Séverine

« Les granges » Route de Lesches 77450 TRILBARDOU

N°siret : 450715859 RCS MEAUX n°formateur : 11770708177

Tél : 01.60.01.98.86 port : 06.63.90.92.67 Email : [ciiec@wanadoo.fr](mailto:ciiec@wanadoo.fr)

Site : [www.severine-lesourd.fr](http://www.severine-lesourd.fr) / iban : FR23 2004 1010 1255 0161 2D03 310

PSSTFRPPSCE

Année 2025

## 1 les Forfaits

Les plannings et les forfaits sont établis par trimestre et sont valables du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juillet

Les leçons peuvent être prises par forfait ou à la carte. Le forfait est proposé pour chaque trimestre

Toute leçon doit être payée à l'avance avant d'être entamée.

Toute leçon est prise sur rendez et ne vous sera pas remboursée ; si elle est décommandée et justifiée par écrit 48h à l'avance (maladie ou urgence majeure), elle peut être récupérée sur un autre créneau horaire sur la période souscrite en cours (1<sup>er</sup> septembre jusqu'au 30 juillet) elle sera perdue au-delà du 30 juillet de la période souscrite en cours.

Pour souscrire un forfait en éducation canine ou sportive, le maître doit présenter la carte d'identification et le carnet de vaccins mis à jour du ou des chiens inscrits et son lof s'il en a un.

Les cours d'éducation canine et d'obéissance sont ouverts à toutes les races canines ou chiens croisés.

Les cours de chien au mordant sportif sont ouverts à toutes les races s'inscrivant dans cette activité sur présentation du Lof ou de la carte d'activité professionnelle pour les agents conducteurs de chien en sécurité privée.

## 2 Organisation

Tout chien présent dans l'enceinte de l'établissement doit être tenu en laisse sauf autorisation de Mme Lesourd.

**Ils doivent être détendus au moins 15mn à leur arrivée et avant de venir au cours à l'extérieur des terrains de dressage et du parking.** Une pelle et un sceau sont mis à disposition si le chien s'y oublie !

Aucun chien ne doit être mis à l'attache ou laissé sans surveillance.

Les cours collectifs d'éducation canine sont limités à 5 au maximum.

Le maître doit se munir de son propre matériel recommandé par Mme Lesourd pour des raisons de sécurité.

**Merci de fumer à l'extérieur des terrains de dressage et du parking et de ne pas jeter les mégots par terre.**

## 3 Le contrat de dressage

Les dits résultats sont fonction non seulement du travail du dresseur, mais aussi principalement des aptitudes et possibilités du chien, des aptitudes du propriétaire à le commander et à se faire obéir. Le centre de dressage ne contracte qu'une obligation de moyen et non de résultat.

Le dresseur sera seul juge de la façon dont le dressage devra être conduit et poursuivi.

Le dressage sera naturellement suspendu en cas de maladie du dresseur ou du chien.

Le dressage du chien ne peut être obtenu que par un travail suivi, c'est-à-dire par une série de leçons dont la durée est d'une demi heure à 1heure environ.

Il est expressément convenu que toute série commencée est due en entier, même si le propriétaire croit devoir reprendre son chien avant la fin de la série de leçon.

Le centre de dressage est assuré contre les risques divers découlant du dressage notamment si le chien blesse le conducteur ou un tiers.

Il est rappelé au propriétaire, que le chien risque, malgré toutes les précautions, de se blesser, ou d'être blessé au cours de certains exercices, tels que passages d'obstacles, attaques et défenses, agressivités imprévues entraînant la légitime défense du dresseur.

Le centre de dressage ne sera nullement responsable des conséquences de ces accidents, le propriétaire du chien connaissant et acceptant les risques inhérents du dressage.

Tout propriétaire sachant que son chien est dangereux est tenu d'en aviser Mme Lesourd, afin que celui-ci prenne les dispositions nécessaires.

Toute omission, volontaire ou non, entraînera la responsabilité du propriétaire pour les accidents causés par le chien.

Les parties reconnaissent que toutes les clauses du contrat sont justes et équitables, que chacune devra recevoir l'application, aucune n'étant considérée comme clause de style

#### 4 les tarifs

Les leçons collectives et les balades éducatives sont d'une durée de 1h/1h30  
La première leçon est conseillée sur mon terrain avant d'intervenir à domicile

#### Forfaits :

-1 leçon/10 leçons particulières sur place 1h 60/500 euros  
-1 leçon /10 leçons particulières à domicile 1h 70/600 euros

#### Forfait collectif (5 participants max) 1h/ 1h30

-1 leçons/10 leçons collectives avec une balade offerte 30/ 270 euros

Cours obéissance et initiation agility

Cours 1 discipline : recherche utilitaire ou défense du maître (30mn)

-1/10 balades éducatives 1h/1h30 15/135 euros

Mise à disposition du terrain d'agility 1h par participants 1/10 10 /90 euros

Formation pour les possesseurs de chiens de catégorie 1 et 2 /accompagnateur 140/50 euros  
Pour les leçons à domicile prévoir un supplément de déplacement au dessus de 30mn de trajet

#### 5 Fiche d'inscription cours d'éducation canine

Mr Mme	Demeurant :
CP :	e.mail :
Ville :	Tél :

Mme Lesourd est chargée par Mr Mme  
du chien ci après désigné :

de procéder à l'éducation canine

Race :	Né le :
Nom :	Vaccins : C H P Pi L R Date :
Sexe :                      Stérilisée :	Puce/Tatouage :
Permis de chien :	Sociable :

1	6
2	7
3	8
4	9
5	10

je n'autorise pas  j'autorise Mme Lesourd au droit à l'image sur les photos prises du maître et/ou de son chien pour les publier au bénéfice de l'entreprise

Il sera procédé au dressage en vu de tenter d'obtenir les résultats suivants :

Discipline :

Forfait choisi :

Le prix ci-dessus est un prix ttc, Réservation acompte 20 % :  
prix réglé expressément au comptant, chèque, espèces ou virement.

Article 6

Pour toutes contestations relatives à l'exécution du présent contrat attribution de compétence est faite aux tribunaux de SEINE ET MARNE.

Fait en double à Trilbardou, 2 pages,

Signature de Mr Mme

Signature de Mme Lesourd Séverine

## **Matériel**

Tous les accessoires utilisés au cours sont vendus ici ;

C'est du matériel que j'ai testé, avec des prix justes et que vous ne trouverez pas forcément ailleurs ; le matériel et les accessoires sont sélectionnés pour répondre au plus juste aux besoins naturels du chien et en respectant le plus possible l'écologie.

Merci de me faire vivre et de me remercier pour tous mes conseils en achetant le matériel et la nourriture chez moi, qui vous feront peut être faire en plus des économies

## **règlement par virement**

Pour les cours

Séverine Lesourd CIEC

iban : FR23 2004 1010 1255 0161 2D03 310 PSSTFRPPSCE

Pour le matériel

SASU CIEC

Iban FR4420041010125896466T03321

**merci de mettre le nom de votre chien pour toute correspondance**